

2026-072



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°072

Convocation envoyée,
affichée le : 24/03/2026

Objet : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS – SECTIONS B 1187 ET 1186 A SEVERAC LE CHATEAU

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Votants : 29
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Paulin NIBOULIES

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT

Liste des délibérations

affichée le : 03/04/2026

Absents : Néant

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'Enedis va effectuer des travaux, sur les parcelles 1186 et 1187 de la section B située à Sévérac-le-Château, afin :

- d'y établir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation sur une longueur totale d'environ 65 mètres ainsi que ses accessoires.
- D'y établir si besoin des bornes de repérage ;
- Poser un coffret sur un socle ;
- Procéder à l'élagage, l'enlèvement, l'abattage, dessouchage de plantation se trouvant à proximité et gênant leur pose ;
- D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

2026-072

Pour qu'Enedis puisse effectuer les travaux concernés, le conseil municipal doit adopter la convention de servitude associée.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu la convention de servitude jointe et les plans associés ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ACCEPTER la convention de servitude pour la réalisation des travaux sur les parcelles 1186 et 1187 de la section B située à Sévérac-le-Château ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Paulin NIBOULIES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Paulin Niboulies, the secretary of the session.